

Département de l'YONNE
Commune de SOMMECAISE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes DESPONS Marie-Louise (arrivée à 18h50), FOURNIER-HIRZEL Madeleine, GEFFRAY Annick, ROUSSEAU Annick et MM BOURGOIN Jean-Luc et DURAND Philippe.

Absents excusés : Mme DELAGOUTTE Laure-Reine et M. GUETTARD Alain (pouvoir à Mme Geffray).

Absent : M. LENTIER Rémi.

Date de la convocation : 19/09/2018

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 25 JUIN 2018 – 19H, DU 25 JUIN 2018 – 20H ET DU 2 JUILLET 2018:

Les membres du Conseil Municipal approuvent les comptes rendus des réunions du 25 juin 2018 – 19h, du 25 juin 2018 – 20h et du 2 juillet 2018.

- **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mme FOURNIER-HIRZEL Madeleine secrétaire de séance.

- **TRAVAUX DE VOIRIE : CURAGE DES FOSSÉS :**

M. le Maire informe le Conseil que MM BOURGOIN et LENTIER, conseillers en charge du dossier, ont reçu les propositions des entreprises BENETT'S TP et TMP Sarl pour les travaux de curage des fossés. L'entreprise RICHER est venue faire l'étude mais n'a pas encore transmis son devis. M. BOURGOIN a rendez-vous ce samedi avec l'entreprise JLBTP.

Cette année, la priorité est donnée au secteur « Chantereine » et à l'impasse des Fourchons (avec la réparation d'une traversée de route). Un autre programme est envisagé pour l'année prochaine.

Dans le cadre de ses délégations, il est décidé que M. le Maire retiendra le devis le moins cher.

18h50 : Arrivée de Mme Marie DESPONS.

- **TERRAINS COMMUNAUX :**

Les attributions de location des terrains avaient été mis en attente afin de voir l'évolution du PLUi.

➤ **Convention d'occupation précaire :**

M. le Maire informe le conseil qu'une emprise de terrain d'une superficie de 2 hectares de la parcelle ZD 47, achetée à Mme LAVAUD, fera l'objet d'une location en pâture. Le reste de la parcelle, le long de la rue de Chantereine, reste en réserve foncière communale, notamment pour la pose d'une réserve incendie.

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire établira une convention d'occupation précaire.

➤ **Baux ruraux :**

M. le Maire informe le conseil que les terrains ZE 64, lieu-dit « Le Petit Bois » et ZI 16, lieu-dit « Les plantations des Mocardries », peuvent maintenant être mis en location.

Dans le cadre de ses délégations et vu les demandes reçues, M. le Maire établira les baux ruraux.

- **Délibération 2018/08/01 : CCA : RAPPORT DE LA CLECT :**

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de l'Aillantais (CCA) pour la compétence « construction, entretien et fonctionnement du gymnase d'Aillant-sur-Tholon, Montholon »,

Vu la délibération de la CCA approuvant le rapport de la CLECT,

Vu la présentation faite par M. le Maire,

Considérant que les Conseils Municipaux des communes membres de la CCA doivent se prononcer sur ce rapport d'évaluation des charges transférées.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport de la CLECT.

- **Délibération 2018/08/02 : SPANC : RAPPORT ANNUEL 2017 :**

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Fédération des Eaux Puisaye Forterre,

Vu la présentation faite par M. le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

- **VENTE DE L'ANCIENNE VOITURE COMMUNALE**

➤ **Proposition :**

Considérant que l'ancienne voiture de la commune avait besoin de réparations importantes et qu'elle était refusée au contrôle technique,

Considérant l'achat d'une nouvelle voiture,

Vu la proposition de rachat de M. Patrick BOUNON, notre employé communal, pour la somme de 150€

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire procèdera à la vente.

➤ **Modification du budget :**

Vu les informations de M. le Percepteur et considérant qu'il n'est pas nécessaire de modifier notre budget pour cette opération, ce point est retiré de l'ordre du jour.

- **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU MAIRE :**

- a) Décision n°2018-09 du 5 juillet 2018 : Portant signature d'un avenant provisoire à notre contrat d'assurance auto avec l'assurance MMA pour l'ajout d'une voiture Peugeot Partner,
- b) Décision n°2018-10 du 9 juillet 2018 : Portant signature d'une convention avec l'ATD 89 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des aménagements de sécurité en traverse d'agglomération (Grande Rue – RD 57),
- c) Décision n°2018-11 du 9 juillet 2018 : Portant désignation des entreprises pour les travaux de réhabilitation de la maison située au 8 Grande Rue,
- d) Décision n°2018-12 du 23 août 2018 : Portant signature d'une convention avec le SDEY pour le financement d'une intervention de maintenance d'éclairage public,
- e) Décision n°2018-13 du 27 août 2018 : Portant signature d'un contrat de maintenance de logiciel avec la société CERIG.

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Création d'une commune nouvelle :**

M. le Maire présente au Conseil une lettre de Mme le Maire de la Ferté Loupière faisant référence à un courrier de la Préfecture concernant l'établissement des communes nouvelles dont la date de création doit être arrêtée à échéance du 31 décembre 2018. La proposition de la commune de La Ferté Loupière est de se regrouper avec la commune de Sommecaise. Un tour de table permet aux élus d'exprimer leur position concernant le changement de périmètre de notre collectivité. Après débat, les élus, à l'unanimité, ne souhaitent pas s'engager dans ce processus considérant que le délai restant pour mener à bien les pourparlers est trop court.

19h35 : Départ de M. Philippe DURAND.

➤ Aménagement de la Grande Rue : aide à la décision

M. le Maire présente le projet établi par l'Agence Technique Départemental (ATD) de l'Yonne pour la réduction de la vitesse sur la Grande Rue. Après discussion avec le Conseil, certains points restent à retravailler avec l'ATD, comme notamment la création d'une zone 30 et la prise en compte de la largeur des engins agricoles.

➤ Ambroisie :

M. le Maire fait état de la circulaire de la préfecture concernant la lutte contre l'ambroisie.

➤ Place le Ruralité :

M. BOURGOIN demande que le Conseil puisse visiter le site et soit consulté pour la décision de l'affectation des futurs bâtiments de la Place. M. le Maire rappelle que le projet qui a été déposé rapidement avait pour objectif d'obtenir des subventions engagées en 2018. Nous sommes toujours en attente des services de l'état concernant ce dossier. Concernant le projet définitif et conformément à l'engagement qui a été pris, il sera établi conjointement avec les élus. Les autres membres du Conseil précisent à M. BOURGOIN que le site a fait l'objet d'une visite pour explication du projet à la suite du dernier conseil municipal.

➤ Tournée du boulanger :

M. BOURGOIN signale que le boulanger de la Ferté ne passe plus à la rue des Merles et interpelle M. le Maire pour la mise en place de tournées avec un autre boulanger. M. le Maire précise que toute la commune est concernée par cette situation. Il rappelle qu'il n'est pas dans ses prérogatives d'intervenir dans la gestion d'une activité d'ordre purement commercial.

Séance levée à 20H.

Le Maire,

La secrétaire,